

MAITRE D'OUVRAGE : SEM 81 AU NOM ET POUR LE COMPTE DU SDIS DU TARN

OPERATION 2970 – CENTRE DE SECOURS DE VAOUR

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 13-332

LOT N° 3 – CHARPENTE METALLIQUE

ENTRE :

La Société d'économie mixte pour le développement et l'aménagement du Tarn (SEM 81),
Mandataire du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS)
Sise Maison de l'Economie – 1 avenue Hoche – 81012 Albi cedex 9
Représentée par Monsieur Philippe QUILLET, Directeur général délégué,
Et désignée dans ce qui suit par les termes « la SEM 81 »,
D'une part,

ET :

L'entreprise SCOP ALKAR - ZI – 64130 MAULEON, titulaire du marché n° 13-332 pour le lot 3 –
Charpente métallique

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Rappel du marché initial

La SEM 81 a confié un marché de travaux à l'entreprise SCOP ALKAR pour la réalisation des
travaux de construction d'un centre de secours à VAOUR.

Le marché a été notifié le 25 octobre 2013 à l'entreprise le pour un montant global et forfaitaire
de 119 499.61 €uros hors taxes.

Le démarrage des travaux a été notifié par ordre de service en date du 25 octobre 2013 avec un
délai prévisionnel d'exécution fixé à 9 mois (y compris délai de préparation).

1 - OBJET DU PRESENT AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 13-332

Le présent avenant n° 1 au marché de travaux n° 13-332 a pour objet la prise en compte de
travaux en moins-value pour des raisons techniques liées aux infrastructures de
télécommunications spécifiques du service incendie, indépendantes de l'entreprise et du
maître d'ouvrage, selon devis joint au présent avenant.

➤ Objet : suppression du mât d'antennes autoportant

- 19 294.00 € ht

2 – MONTANT DU MARCHÉ

Les travaux modificatifs représentent une **moins-value** globale d'environ **16.15 %** par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant initial HT	119 499.61
Avenant n° 1	-19 294.00
Total hors taxes	100 205.61
En toutes lettres	Cent mille deux cent cinq euros soixante et un centimes hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur.

3 – DIVERS

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à _____, le _____
L'entreprise _____

Fait à Albi, le _____

Au nom et pour le compte du SDIS du Tarn



Zone Industrielle
64130 MAULEON
Tél : 05.59.28.30.79 / Fax : 05.59.28.41.40
E-mail : commercial@alkar.fr / Site : www.alkar.fr

SDIS du TARN

17 Rue de Jautzou
81000 ALBI CEDEX 9

Affaire suivie par Jerome TOCOUA

DEVIS N° M2014-0186 - V. 1

Objet : Construction d'un centre de Secours
Lot : Charpente - Couverture - Bardage

Téléphonie client : 05.63.77.35.18

Télécopie client : 05.63.77.35.98

0 GENERALITES

Construction d'un centre de secours à VAOUR

Descriptif : TS 1 - Suppression du mât autoportant

5 Suppression du mât auto-portant

Ossature de mât d'antenne.

Fourniture et pose d'une ossature métallique constituée d'une structure tubulaire, d'une plateforme de travail en caillebotis avec une trappe, d'une échelle standart, système antichute cabloc et de herse anti escalade.

Finition : Galvanisé à chaud

-1,00 ENS x 19 294,00 € = -19 294,00 €

Total Suppression du mât auto-portant -19 294,00 €

Total H.T. Hors variantes et options -19 294,00 €

Total T.V.A. 19.6 % -3 781,62 €

Total T.T.C. Hors variantes et options -23 075,62 €

Conditions de Ventes :

Etat du chantier :

- La qualité du sol devra permettre le montage de la charpente et la réalisation des bardages dans des conditions normales d'utilisation des engins de manutention et des engins d'élévation de personnes. Et ce, y compris dans le cas d'un bardage en mitoyenneté.
- Les installations électriques, sanitaires, téléphoniques devront être mises à disposition sur le chantier.
- Les travaux de fondations devront être terminés, les bétons des ancrages devront être suffisamment résistants pour supporter le montage de la charpente.
- le chantier devra être propre et dégagé, sans autre activité sur l'emprise du bâtiment pendant le montage de la charpente.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de reporter le début des travaux ou de les arrêter afin de les reprendre dès que l'état du chantier le permettra.

NOTA : Seules les prestations explicitement décrites dans cette offre seront réalisées sur chantier. Toute autre prestation fera l'objet d'un devis complémentaire. L'acceptation de ce devis vaut acceptation de cette clause.

Mode de Règlement : Selon CCAP

Nos prix s'entendent HT (TVA facturée au taux en vigueur au jour de la facturation).

Validité de l'offre : 30 jours

En application de l'article 1799-1 du Code Civil, une garantie de paiement d'un établissement bancaire devra être fournie pour tout montant supérieur à 12 000 € T.T.C. La remise de cette garantie est obligatoire avant tout début des travaux.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au dos de la première page de notre devis ou en annexe de celui-ci.

MAITRE D'OUVRAGE : SEM 81 AU NOM ET POUR LE COMPTE DU SDIS DU TARN

OPERATION 2970 – CENTRE DE SECOURS DE VAOUR

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 13-331

LOT N° 2 – GROS ŒUVRE CARRELAGE

ENTRE :

La Société d'économie mixte pour le développement et l'aménagement du Tarn (SEM 81),
Mandataire du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS)
Sise Maison de l'Economie – 1 avenue Hoche – 81012 Albi cedex 9
Représentée par Monsieur Philippe QUILLET, Directeur général délégué,
Et désignée dans ce qui suit par les termes « la SEM 81 »,
D'une part,

ET :

L'entreprise DIAS - Route de Sours – 81600 GAILLAC, titulaire du marché n° 13-331 pour le lot 2 –
Gros œuvre Carrelage

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Rappel du marché initial

La SEM 81 a confié un marché de travaux à l'entreprise DIAS pour la réalisation des travaux de construction d'un centre de secours à VAOUR.

Le marché a été notifié le 25 octobre 2013 à l'entreprise le pour un montant global et forfaitaire de 104 046.13 € hors taxes.

Le démarrage des travaux a été notifié par ordre de service en date du 25 octobre 2013 avec un délai prévisionnel d'exécution fixé à 9 mois (y compris délai de préparation).

1 - OBJET DU PRESENT AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 13-331

Le présent avenant n° 1 au marché de travaux n° 13-331 a pour objet la prise en compte de travaux en moins-value pour des raisons techniques liées aux infrastructures de télécommunications spécifiques du service incendie, indépendantes de l'entreprise et du maître d'ouvrage, selon devis joint au présent avenant.

➤ Objet : suppression du massif sous le mât d'antennes autoportant - **3 789.20 € ht**

2 - MONTANT DU MARCHÉ

Les travaux modificatifs représentent une **moins-value** globale d'environ **3.64 %** par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant initial HT	104 046.13
Avenant n° 1	-3 789.20
Total hors taxes	100 256.93
En toutes lettres	Cent mille deux cent cinquante six euros quatre-vingt treize centimes hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur.

3 - DIVERS

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à _____, le _____
L'entreprise _____

Fait à Albi, le _____

Au nom et pour le compte du SDIS du Tarn

ALAIN DIAS & FILS S.a.r.l.

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

15 Avenue de l'Europe
81600 GAILLAC

☎ 05 63 41 01 04
📠 05 63 57 30 10
dias.alain@wanadoo.fr

CONSTRUCTION DE VILLA INDIVIDUELLE
DE BATIMENT INDUSTRIEL
DE BATIMENT VINICOLE ET AGRICOLE
RESTAURATION ET RENOVATION DE BATIMENT

R.C.S. Albi 451 528 830/2004B12-APE 4399C -n° tva intracommunautaire FR29451528830 Sarl au capital 7500.00€uros

D E V I S ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N° **20140056**

GAILLAC, le 14/03/14

Objet du devis
devis en moins value

Sem 81

20130066

SDIS du Tarn - Vaour
1 av du général Hoche
81000 Albi cedex 9

SARL Astruc Architectes
05 63 57 48 01

05 63 57 47 13

Désignation	Un	Quantité	Prix U. €	H.T.€uros	francs
-Extrait Devis [20130077] du 22/06/13 -----					
4- Option : Massif sous mât autoportant					
- Terrassement	M3	15,360	40,00	614,40	4 030,20
- Béton de propreté	M3	1,020	175,00	178,50	1 170,88
- Béton armé	M3	14,340	195,00	2 796,30	18 342,53
- réservation	U	1,000	200,00	200,00	1 311,91
TOTAL HT 4- Option : Massif sous mât autoportant		-1,000	3 789,20	-3 789,20	-24 855,52

Rappel : Les montants en Francs ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Nos travaux sont garantis par l'assurance décennale et responsabilité civile n° 419369 C
à la Société Mutuelle assurances du Bâtiment et des travaux Publics - 81000 ALBI

Bon pour accord et pour commande le :
LE CLIENT :

L'ENTREPRENEUR : Fils Sarl
Entreprise Générale du Bâtiment
81600 GAILLAC
05 63 41 01 04 - Fax : 05 63 57 30 10
05 63 57 30 0016 - APE 452 V

Total H.T.
T.V.A. 19,60 %
Total T.T.C.
TOTAL TTC en €uros

€uros

Francs

-3 789,20

-24 855,52

-742,68

-4 531,88

-4 531,88

-29 727,18